



European Training Foundation

BUDGET RECTIFICATIF 1/2019



BUDGET RECTIFICATIF 1/2019

L'objectif principal du présent budget rectificatif est d'intégrer dans le budget de l'ETF les ajustements effectués au cours des dix premiers mois de 2019.

Le budget joint en annexe se réfère au budget 2019 adopté par le conseil de direction lors de sa réunion du 23 novembre 2018.

Recettes

La principale source de recettes de l'ETF consiste dans la subvention octroyée par la Commission européenne. De plus, conformément à l'article 15, paragraphe 3, de son règlement fondateur, l'ETF peut recevoir des financements d'autres sources pour des activités relevant de son mandat.

1a. Contribution de l'ETF (titres 1, 2,3)

La subvention que l'ETF a reçue de la Commission européenne ne fait l'objet d'aucune modification.

1b. Recettes affectées (titre 4)

L'ETF ne dispose d'aucune recette affectée des années précédentes à intégrer dans le budget 2019, et ne prévoit pas d'en recevoir au cours de l'exercice 2019.

Dépenses

Les activités réalisées jusqu'à présent sont conformes au programme de travail adopté par le conseil de direction le 23 novembre 2018.

2a. Contribution de l'ETF (titres 1, 2, 3)

Le budget rectificatif comporte deux virements relevant de l'autorité du directeur, qui ont déjà été effectués à la suite des examens budgétaires des deuxième et troisième trimestres, ainsi qu'une nouvelle proposition d'ajustement suite à la mise à jour de l'adaptation salariale, du facteur de pondération et des coûts réels. Il se présente comme suit:

au titre 1, une redistribution interne des crédits tient compte de l'effet net de l'adaptation salariale et du facteur de pondération communiqués en novembre 2018, qui ont une incidence sur les coûts de personnel pour la période allant de juillet 2018 à juin 2019, de même que sur l'occupation effective des postes. Les coûts réels liés à l'adaptation salariale et au facteur de pondération couvrant la période de juillet 2018 à juillet 2020 ont entraînés des modifications. Les modifications supplémentaires d'ordre mineur concernant la formation et le développement, le recrutement et les missions administratives reflètent les coûts réels. Le montant total redistribué en interne est de 130 765 EUR, tandis que 48 696 EUR sont redistribués au titre 2.

Au titre 2, la région du Piémont a accepté de prendre en charge sa part des coûts de séparation des services collectifs en les déduisant des coûts à la charge de l'ETF. Cela permet à l'ETF de réaffecter les crédits initialement prévus pour les services collectifs actuels (eau/gaz/électricité), ainsi que d'autres économies mineures, au profit des travaux planifiés de séparation des services collectifs. En raison du remplacement du matériel informatique défectueux, une augmentation du budget des TIC est également nécessaire. Par conséquent, un montant de 171 908 EUR est réaffecté au sein du titre 2, tandis que 91 796 EUR provenaient d'autres titres.

Au titre 3, l'ETF a réaffecté 53 000 EUR des dépenses de projets aux dépenses de missions, afin de mieux couvrir l'évolution des besoins liés aux missions, et a augmenté le budgets associés aux activités de communication pour un montant de 41 000 EUR et à celles des parties prenantes pour un montant de 30 000 EUR. De plus, les montants non utilisés pour les activités de traduction ont été mis à disposition. Le montant total réaffecté au sein du titre 3 est de 124 000 EUR, tandis que 43 100 EUR ont été réaffectés au sein du titre 2.

Des informations plus détaillées relatives aux activités figurent dans la colonne «Hypothèses révisées» du budget rectificatif.

La redistribution totale des dépenses couvertes par le présent budget rectificatif représente 518 469 EUR de crédits d'engagement et de paiement, soit 2,5% de la subvention totale.

Présentation

Le budget rectificatif joint en annexe contient les détails du budget initial ainsi que les modifications susmentionnées.

D'après les estimations actuelles, l'ETF devrait gérer en 2019 une subvention de 20 546 000 EUR, mais pas de recettes affectées externes.